



**PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE**  
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
 Service Urbanisme  
 Pôle Risques  
 28, rue Antoine Zaccari  
 13512 Marseille Cedex 5  
 0491 900000

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Climat  
 Provence-Alpes-Côte d'Azur  
 Service Prévention des Risques  
 Unité Centrale Industrie et Minier  
 14 rue Dufour  
 CS 70248  
 13512 Marseille cedex 5

Source : IGN, IGN 2018-2019  
 IGN, IGN 2018-2019  
 IGN, IGN 2018-2019  
 IGN, IGN 2018-2019  
 IGN, IGN 2018-2019  
 IGN, IGN 2018-2019

**Approuvé par arrêté préfectoral le 14 avril 2023**

**COMMUNE DE CADOLIVE**

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES**  
 MINIER (lignite) / CARRIERES SOUTERRAINES (pierre à ciment)

**2 - PLAN DE ZONAGE REGLEMENTAIRE**  
**PLANCHE AU 1/2500°**

Echelle 1/2500  
 Format A0

**Légende des aléas**

**ALEAS MINIER (lignite)**  
 Aléa Effondrement en zone Rouge et Violet  
 a) à g) : souples de tout niveau

**Aleas Effondrement localisé lié aux travaux souterrains**  
 a) : faible  
 b) : moyen  
 c) : fort

**Aléa Tassement (dépôts de surface)**  
 a) : faible  
 b) : moyen  
 c) : fort

**Aléa Glissement (dépôts de surface)**  
 a) : faible  
 b) : moyen  
 c) : fort

**Aleas Echauffement**  
 F : faible  
 M : moyen  
 C : fort

**ALEA LIE AUX CARRIERES SOUTERRAINES (pierre à ciment)**  
 F : faible  
 M : moyen  
 C : fort

**ENREUX**  
 b) : bords  
 c) : terrains de sport

**Remarques sur les légendes**

La présence d'aléa effondrement localisé lié aux ouvrages débouchant au jour se traduisant systématiquement par une zone Vi (Violet), les symboles relatifs à cet aléa (a) : faible, O) moyen) n'apparaissent donc pas sur la légende des aléas ci-dessus.

Les zones d'aléa effondrement à caractère souple sont représentées par des cercles de couleur noire, conformément à la légende des aléas, uniquement pour les zones Rouge ou Violet.

D'une manière générale, pour connaître le niveau d'aléa effondrement (a) : faible intensité très limitée, a) : faible ou à : moyen), il faut se reporter à la carte 4-1 a des aléas miniers.

**Légende du zonage**

Les aléas a) : F et C) voir légende des aléas ci-dessus pour connaître la correspondance entre cette nomenclature et les aléas) génèrent des zones inconstructibles suivant la méthodologie exposée dans le tableau ci-dessous.

Aléas miniers/carières souterraines	Enjeux	
	Zone urbanisée	Zone non urbanisée
Effondrement localisé lié aux ouvrages débouchant au jour, quelle que soit le niveau d'aléa (Faible O) et Moyen O)	V <sub>c</sub>	V <sub>c</sub>
Et en présence éventuelle des autres aléas	V <sub>c</sub>	V <sub>c</sub>
Effondrement (carières de pierre à ciment) Fort C) ou Effondrement Moyen F)	R	R
Et en l'absence d'aléa Effondrement localisé lié aux ouvrages débouchant au jour (Faible a) : Moyen O)	R	R
Et en présence éventuelle des autres aléas	R	R

Les aléas a) : a, b, c, d, e, f, g, h et c) voir légende des aléas ci-dessus pour connaître la correspondance entre cette nomenclature et les aléas) engendrent des zones Bleu, Marou ou Vert suivant la méthodologie exposée dans le tableau ci-dessous.

Aléas miniers/carières souterraines	Enjeux	
	Zone urbanisée	Zone non urbanisée
Affaissement (souple) Faible intensité très limitée O)	V <sub>c</sub>	V <sub>c</sub>
Sans aléa affaissement mais en présence d'aléas) a) : g) et/ou f)	B1	M1
Affaissement (souple) Faible intensité très limitée O) en présence d'aléas) a) : g) et/ou f)	B2	M2
Affaissement (souple) Faible a) : Moyen a) en présence éventuelle d'aléas) a) : g) et/ou c)	B2	M2

